



Assemblée générale

Distr. générale
28 août 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 56 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : suivi et application
de la Stratégie de Maurice pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme d'action
pour le développement durable des petits États
insulaires en développement**

Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport récapitule les activités nationales, régionales et internationales d'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il expose ce qui a été fait dernièrement pour intégrer la Stratégie de Maurice aux plans de développement de ces États, et pour mobiliser des ressources qui permettent d'appuyer plus efficacement dans ces pays les programmes régionaux et nationaux, les mesures prises par les organisations compétentes des Nations Unies et les activités menées par la communauté internationale, y compris la société civile, pour soutenir les petits États insulaires en développement.

* A/62/150.

** La soumission du rapport a été retardée du fait qu'il fallait y inclure les apports de différentes organisations des Nations Unies.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice	3–57	3
A. Examen thématique par la Commission du développement durable	3–7	3
B. Intégration de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice	8–13	5
C. Appui au Secrétariat	14–15	6
D. Collaboration et intervention du système des Nations Unies	16–38	6
E. Action menée aux niveaux national et régional	39–52	12
F. Appui international	53–57	16
III. Conclusion	58–60	17

I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/196, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur du développement des petits États insulaires en développement, et a demandé instamment à toutes les parties prenantes d'agir sans tarder pour assurer l'application effective et le suivi de la Déclaration de Maurice¹ et de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice², y compris l'élaboration et l'exécution plus poussées de projets et programmes concrets. L'Assemblée a encouragé la mise en œuvre d'initiatives de partenariat dans le cadre de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, pour concourir au développement durable des petits États insulaires en développement, et demandé de nouveau au Secrétaire général de renforcer le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat; elle a demandé que soient fournies des contributions volontaires nouvelles et additionnelles pour revitaliser le Réseau informatique des petits États insulaires en développement³. Elle a demandé également aux organismes compétents des Nations Unies, dans le cadre de leur mandat, d'intégrer la Stratégie de mise en œuvre de Maurice dans leur programme de travail.

2. On trouvera exposés dans le rapport qui suit les progrès obtenus dans la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, suivant les dispositions de la résolution 61/196. Les fonds, les programmes et les institutions spécialisées compétents des Nations Unies, y compris les commissions régionales, ont été consultés pour l'établissement du rapport, de même que les organisations intergouvernementales régionales de petits États insulaires en développement, la société civile et les gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

II. Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

A. Examen thématique par la Commission du développement durable

3. Suivant la résolution 61/196 de l'Assemblée générale, la Réunion intergouvernementale préparatoire de la quinzième session de la Commission du développement durable (CDD) a consacré une demi-journée à la réflexion sur les options de politiques et les initiatives qui permettraient de bien répondre aux problèmes des petits États insulaires en développement dans les domaines thématiques sur lesquels la Commission devait se pencher : énergie au service du développement durable, développement industriel, pollution atmosphérique/atmosphère, et changements climatiques.

¹ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis, Maurice, 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.11.A.4 et rectificatif), chap : I, résolution 1, annexe.

² Ibid., annexe II.

³ Voir <http://www.sidsnet.org>.

4. Un groupe de trois experts de petits pays insulaires en développement a animé le débat sur des stratégies d'ordre régional d'adaptation et d'atténuation face aux changements climatiques, sur des recommandations visant à améliorer la sécurité des petits pays insulaires en développement et leur accès à un approvisionnement énergétique suffisant, sur des propositions de technologies pouvant aider ces pays à s'adapter aux changements climatiques et à parvenir à un développement durable. Plusieurs projets et options novateurs ont été décrits : l'exposé des Îles Marshall portait sur l'utilisation de l'énergie marémotrice pour régénérer les récifs coralliens, permettant de restaurer les plages et les alevinages dans les eaux côtières, le Pacific Gender and Energy Network a parlé d'une initiative visant les communautés rurales et isolées, qui facilitera aux femmes l'accès à l'énergie à prix abordable.

5. Les petits États insulaires en développement ont pris une part active à la quinzième session de la CDD et à la Réunion intergouvernementale préparatoire, marquant l'attention prioritaire qu'ils accordent à ce module thématique. Ils ont notamment demandé des politiques énergétiques plus globales et intégrées, un financement accru pour la recherche de solutions faisant appel aux énergies renouvelables, en particulier l'énergie éolienne et géothermique, la biomasse, l'énergie solaire et marémotrice. Ils ont souligné qu'il était souhaitable de diffuser plus largement les innovations en matière d'énergie renouvelable par le biais de la coopération Sud-Sud, avec le soutien de la communauté internationale dans son ensemble. Ils ont insisté sur la nécessité de privilégier la mise au point de solutions indépendantes du réseau faisant appel aux énergies renouvelables, surtout pour les pays-archipels comptant de nombreuses îles comme ceux du Pacifique. Les pays du Pacifique ont fait ressortir par ailleurs le coût extrêmement élevé de l'énergie qu'entraînaient pour eux les frais de transport de combustibles fossiles jusqu'aux îles éloignées. Ils ont incité à envisager pour ces combustibles des accords d'achats groupés qui pourraient faire baisser les coûts.

6. Les partenariats public-privé, la coopération technique et le renforcement des capacités destinés à stimuler le développement industriel ont été jugés très utiles. Les intervenants ont dit encourager les politiques visant l'utilisation des ressources marines, les industries liées à l'aquaculture et à la transformation des poissons et fruits de mer. Les petits États insulaires en développement ont souligné qu'il leur fallait un soutien financier et technologique accru pour les mesures d'atténuation et d'adaptation, suggérant qu'il serait possible d'inclure dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques des méthodes novatrices telles que la remise en état à petite échelle des ressources naturelles. Ils ont fait valoir aussi qu'il fallait se préoccuper plus de la planification préalable aux catastrophes, de l'atténuation de leurs effets et de leur gestion dans le contexte des stratégies d'adaptation intégrées, car les phénomènes climatiques extrêmes, et d'autres catastrophes naturelles, se faisaient de plus en plus fréquents et graves, et leur impact nocif sur leur développement durable de plus en plus sensible.

7. Suivant le thème retenu pour la quinzième session de la Commission, *Natural Resources Forum*, publication trimestrielle du Département des affaires économiques et sociales, a consacré une section spéciale aux petits États insulaires en développement dans son numéro de mai 2007⁴. Sous le titre « Climate change and renewable energy: Focus on small island developing States » (Changement climatique et énergie renouvelable : le cas des petits États insulaires en

⁴ *Natural Resources Forum. A United Nations Sustainable Development Journal*, vol. 31, n° 2.

développement), elle présentait des articles sur les engagements concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversité biologique, le développement des pêches et les biocarburants, vus sous l'angle de la vulnérabilité de ces pays aux changements climatiques et de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles importés.

B. Intégration de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice

8. Conformément au mandat défini par l'Assemblée générale⁵ pour intégrer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans les activités régionales et nationales et dans les programmes pertinents des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales a réuni en avril 2007 à New York un groupe d'experts chargé de réfléchir à un schéma détaillé d'intégration et de suivi de la Stratégie de Maurice. Les participants, experts de petits États insulaires en développement et représentants d'entités des Nations Unies, d'organisations régionales intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales de petits États insulaires en développement, ont cherché à cerner les principales difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, afin de définir un schéma et des méthodes communs pour en faciliter l'intégration.

9. Ils se sont penchés sur des questions comme le degré de sensibilisation à la Stratégie et de compréhension de ses dispositions parmi les responsables gouvernementaux; le degré d'assimilation de la Stratégie par les planificateurs nationaux et les spécialistes du développement; sa compatibilité avec d'autres schémas de développement en cours d'application; et le degré d'utilisation de la Stratégie dans les relations avec la communauté des donateurs. Ils ont signalé notamment la nécessité de donner aux gouvernements la maîtrise d'œuvre de la réalisation de la Stratégie, et de veiller à une bonne coordination de l'exécution dans le pays pour le soutien apporté par le système des Nations Unies, de manière que l'exécution soit l'occasion de faire assimiler efficacement l'aide des Nations Unies au niveau national.

10. L'un des problèmes que pouvait régler la définition d'un schéma d'intégration et de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice était l'absence de cadre intégré permettant de suivre à l'échelon national tous les mandats découlant des différents programmes de développement. On a souligné aussi la nécessité d'un soutien de donateurs pour l'intégration de la Stratégie au niveau national. Une autre difficulté que posait l'intégration de cette dernière provenait de ce qu'elle était toujours perçue comme schéma d'action d'ordre écologique. Les capacités nationales, s'agissant de produire les données voulues, étaient inégales, et il y avait là un point d'intervention critique pour le renforcement des institutions et des capacités, qui permettrait de suivre véritablement la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Les États Membres ont signalé aussi qu'il leur fallait définir des stratégies de communication afin de mieux faire connaître et comprendre la Stratégie au sein des pouvoirs publics comme de la société civile.

11. L'appui des organisations techniques et intergouvernementales régionales a été jugé irremplaçable pour renforcer les moyens dont disposent les petits États insulaires en développement en vue d'assurer une mise en œuvre complète de la

⁵ Voir la résolution 61/196.

Stratégie. On s'est préoccupé aussi de ceux de ces pays qui allaient perdre le statut de pays au nombre des moins avancés, ce qui ne manquerait pas de retentir sur leurs efforts d'intégration de la Stratégie.

12. Les participants ont vu dans les stratégies nationales de développement durable un bon cadre d'intégration des éléments de la Stratégie, dont la conception englobe les dimensions économiques, sociales et environnementales des politiques générales de développement. On a signalé à ce propos, comme initiative importante et méritant d'être reprise dans des petits pays insulaires en développement d'autres régions, le projet en cours du Département des affaires économiques et sociales qui permet, grâce à un soutien de l'Italie, d'aider les petits pays en développement insulaires du Pacifique à élaborer une stratégie nationale de développement durable.

13. La réunion a été jugée utile, ayant permis de faire le point en vue de réaliser plus efficacement et plus rationnellement la Stratégie de Maurice. Il a donc été convenu de prendre des dispositions pour lui donner une suite.

C. Appui du Secrétariat

14. Le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales continue à ménager la coordination de la mise en œuvre des programmes concernant ces pays dans l'ensemble du système par le biais du Groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement, et à assurer à ces pays une assistance de fond et des services consultatifs pour faire avancer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Le Département exécute actuellement un programme de démonstration au Timor-Leste pour encourager l'accès durable aux services d'approvisionnement en eau douce et en énergie, et supervise à Tuvalu un projet, financé par l'Italie, d'amélioration de la gestion des ressources en eau et de mise en place d'un système d'approvisionnement en eau.

15. Le réseau d'information SIDSNET reste dans les petits États insulaires en développement un outil vital de communication sur les programmes de développement durable entre les parties prenantes de ces pays. Il leur donne la possibilité de contacts réguliers entre pays très dispersés, renforçant les échanges d'informations entre régions, développant les capacités à l'échelon national en éduquant les parties et en mobilisant les experts de ces pays, et permettant de développer la recherche et la collecte de données et de diffuser des informations importantes pour le plaidoyer. On a beaucoup travaillé l'an dernier à préparer une remise à niveau dynamique et une expansion du site Web, qui, une fois menées à bien, permettront au réseau de mieux répondre aux besoins de développement critiques des petits États insulaires en développement.

D. Collaboration et intervention du système des Nations Unies

16. Œuvrant de concert avec les commissions régionales (voir sect. E ci-après), les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies ont continué d'appuyer activement la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, notamment en prenant part aux travaux du groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement.

17. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a fait savoir qu'elle avait consenti des efforts ciblés pour intégrer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans ses activités et programmes de travail. Elle a mené divers projets dans les régions comportant de petits États insulaires en développement. Dans le cadre de l'Initiative Youth Poverty Alleviation through Tourism and Heritage (PATH) (Initiative d'atténuation de la pauvreté des jeunes par le biais du tourisme et du patrimoine) qui associe des jeunes aux activités touristiques menées dans la communauté et à la préservation de la culture et des sites du patrimoine naturel, des projets sont maintenant en cours dans huit petits pays insulaires en développement des Caraïbes. Par le biais de son partenariat Youth Visioning for Island Living avec la Fondation Le Phare, l'UNESCO a pris l'initiative de plusieurs nouveaux projets dans la région du Pacifique.

18. Elle a continué d'appuyer le portail sur les langues autochtones et en voie de disparition des Caraïbes en collaboration avec l'Université des Antilles, en favorisant la préservation de plus de 20 langues autochtones de la région. Au cours de l'année écoulée, plusieurs conférences et ateliers ont été organisés sur des thèmes tels que les industries novatrices, les patrimoines culturels et les droits collectifs et le deux centième anniversaire de l'abolition de la traite des esclaves a été commémoré. L'UNESCO a appuyé des projets visant à sauvegarder le patrimoine culturel immatériel à Cuba, en République dominicaine, à la Jamaïque, à Tonga et au Vanuatu. Dans le cadre de projets relevant du programme Systèmes de savoirs locaux et autochtones, elle a notamment financé une étude sur les connaissances que les femmes ont de la nature, des plantes médicinales et de la médecine traditionnelle à Maurice, à Rodrigues et à la Réunion. En avril 2007, l'UNESCO a aussi organisé un atelier interrégional aux Seychelles sur la diversité culturelle dans les îles.

19. La Commission océanographique intergouvernementale a considérablement progressé dans la mise en place d'un système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'océan Indien. Un réseau de centres nationaux d'information sur les tsunamis a été établi et des améliorations ont été apportées au réseau sismographique et aux détecteurs dans les grands fonds marins. L'UNESCO a par ailleurs organisé des ateliers sur les stratégies nationales de préservation du patrimoine mondial et des ateliers de gestion des ressources naturelles à travers toutes les régions des Caraïbes et du Pacifique. Un programme de renforcement des capacités de la région des Caraïbes a été inauguré à Cuba en mars 2007 et de nouvelles réserves de la biosphère ont été créées dans les États fédérés de Micronésie et aux Palaos.

20. L'UNESCO a lancé de nouveaux projets dans le cadre de son Programme international pour le développement de la communication, lequel favorise le développement des médias dans les petits États insulaires en développement. En mars 2007, le Programme a approuvé 13 projets nationaux dans 11 petits États insulaires en développement dont Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Trinité-et-Tobago dans les Caraïbes, le Cap-Vert et Maurice dans la région de l'océan Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, les Fidji, Nioué et les Palaos dans le Pacifique. Un nouveau projet quinquennal (2006-2010) a été lancé sur le renforcement des capacités par l'éducation aux fins du développement durable dans la région du Pacifique. L'UNESCO appuie également l'établissement du Consortium des universités des petits États insulaires par le biais d'un programme de coopération avec l'Université des Antilles. Elle fournit par ailleurs un appui aux petits États insulaires en développement face au

VIH/sida. Avec l'Organisation internationale du Travail, elle a mis au point un cadre faisant de la pandémie un problème à aborder sur le lieu de travail dans les établissements d'enseignement des Caraïbes.

21. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) fournit un appui politique et technique aux petits États insulaires en développement. Elle a par ailleurs créé un fonds spécial pour la sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, qui, grâce aux contributions du Gouvernement italien, a pu assurer le financement de programmes régionaux de sécurité alimentaire dans le Pacifique et dans les Caraïbes à hauteur de 9,5 millions de dollars.

22. À sa huitième Réunion ordinaire en 2006, la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a officiellement adopté un programme de travail sur la diversité biologique insulaire. Ce programme de travail couvre de façon intégrée des domaines d'intervention comme la protection et le maintien des composantes de la diversité biologique aux fins du bien-être de l'homme; la protection des savoirs et pratiques traditionnels et les efforts visant à garantir un partage juste et équitable des avantages résultant de l'exploitation des ressources biologiques. En vue de l'examen du programme de travail par la Conférence des Parties, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a publié une brochure intitulée « La richesse des îles : un appel mondial à la préservation ».

23. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a également organisé un atelier sur l'approche écosystémique et sur les pratiques coutumières dans les zones protégées des petites îles, en vue de renforcer les capacités, d'élaborer des directives et de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience. L'initiative Défis de la Micronésie, qui a pour objectif de diminuer considérablement le taux actuel de dégradation de la diversité biologique dans cette sous-région du Pacifique qu'est la Micronésie d'ici à 2010, a été lancée au cours de la huitième Réunion ordinaire de la Conférence des Parties. Le secrétariat a également collaboré avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'intégration d'éléments du programme de travail dans les programmes des organismes qui participent à la mise en œuvre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les petits États insulaires en développement. Il a créé un portail Web sur la biodiversité insulaire et une base de données sur les îles et il a contribué à l'organisation du Partenariat mondial pour les îles.

24. Le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a intensifié sa campagne en faveur des petits États insulaires en développement en publiant et diffusant des brochures et un bulletin d'information visant à mobiliser un appui pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Le Bureau du Haut Représentant a également organisé deux manifestations spéciales à l'automne 2006. La première, qui portait sur les stratégies propres à maximiser les avantages économiques des petits États insulaires en développement et à renforcer leur résilience grâce au tourisme durable, a été organisée en partenariat avec le Département des affaires économiques et sociales et l'Organisation mondiale du tourisme. La deuxième, qui a consisté en une présentation du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, a fourni des informations sur le parti que les petits États insulaires en développement pouvaient tirer du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires. Le Bureau du Haut Représentant a

également continué à promouvoir le projet de connectivité dans le Pacifique en organisant une manifestation spéciale en mars 2007. Il a par ailleurs invité la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à présenter un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo par les petits États insulaires en développement et il a organisé en mai 2007 une manifestation sur les changements climatiques, les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, qui a comporté une présentation du Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

25. La Banque mondiale a organisé une manifestation à l'occasion du lancement du Fonds d'assurance catastrophe dans les Caraïbes, devenu opérationnel en juin 2007. Ce Fonds novateur (le premier en son genre) permettra aux gouvernements participants de la région d'accéder immédiatement à des liquidités en cas de cyclone ou de tremblement de terre. Ses réserves proviennent des pays participants et de donateurs. Le Fonds a également obtenu une couverture de 110 millions de dollars au titre du versement des indemnisations sur les marchés internationaux de la réassurance et des capitaux. Il servira de programme pilote en vue d'une reproduction éventuelle dans d'autres régions comportant des petits États insulaires en développement. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont déjà fait part de leur vif intérêt.

26. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a continué de se pencher sur des questions touchant le commerce et la mondialisation dans les petits États insulaires en développement. Ses activités consistent essentiellement à effectuer des recherches et des études, à donner des orientations générales et à apporter une assistance technique concernant les stratégies propres à assurer une transition sans heurt pour les petits États insulaires en développement dont le Comité des politiques de développement a recommandé la radiation de la liste en 2006. Une assistance directe a été fournie au Vanuatu et sera étendue à Kiribati et à Tuvalu, ces pays remplissant les conditions préalables requises pour être radiés de la liste⁶.

27. Soucieuse de faire ressortir la vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement, la CNUCED a organisé, avec la Commission de l'océan Indien, un forum sur la question du traitement de faveur dans les domaines du financement du développement et du commerce multilatéral. Le forum a conclu que le seul domaine d'action dans lequel un appui international pourrait être fourni aux petits États insulaires en développement en raison de leur situation était celui de l'aide au commerce, approche tournée vers l'avenir en matière de coopération internationale appuyée tant par les donateurs que par les partenaires commerciaux et des pays en développement vulnérables.

28. L'Organisation mondiale du tourisme a continué d'appuyer l'action des petits États insulaires en développement visant à intégrer des plans de développement du tourisme durable dans leurs stratégies nationales de développement; à améliorer les initiatives communautaires et à renforcer encore les capacités en matière de

⁶ Kiribati, Tuvalu et Vanuatu ont rempli pour la première fois les conditions requises pour être radiés de la liste lors de l'examen de 2006 de la liste des pays les moins avancés et sont donc considérés comme préqualifiés pour une telle radiation. S'ils remplissent les mêmes conditions lors de l'examen de 2009 de la liste des pays les moins avancés, on recommandera leur radiation de la liste en 2013 à moins que le Comité des politiques de développement ne trouve des raisons impérieuses de recommander le report de l'examen de la question de la radiation de la liste.

tourisme durable tout en protégeant les ressources culturelles, traditionnelles et naturelles; à promouvoir l'équilibre entre le développement du tourisme et celui d'autres secteurs économiques et à appuyer la surveillance, l'évaluation et le développement de systèmes d'alerte avancée. L'Organisation mondiale du tourisme a tenu une conférence aux Bahamas en 2006 sur le renforcement de la résilience du secteur touristique dans les petits États insulaires en développement tout en maximisant les avantages économiques du développement du tourisme durable. Elle a par ailleurs lancé une série de projets pilotes pour faciliter la formulation et l'application de politiques d'adaptation aux changements climatiques pour les plages et autres écosystèmes côtiers. Des propositions visant à réduire la vulnérabilité du secteur touristique aux changements climatiques aux Fidji et aux Maldives ont déjà été approuvées par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

29. L'Organisation mondiale du tourisme organisera en octobre et en novembre 2007 deux réunions qui rassembleront toutes les parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales autour de la question des défis que les changements climatiques posent au développement du tourisme. Ces deux réunions seront plus particulièrement axées sur les répercussions des changements climatiques sur les secteurs touristiques des petites îles.

30. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a indiqué qu'il avait désigné un coordonnateur pour les petits États insulaires en développement. Par sa résolution 20/9, son Conseil d'administration a décidé d'aider les petits États insulaires en développement dans les domaines ayant un rapport avec la préparation aux catastrophes, l'inscription au cadastre, les directives de planification urbaine, les logements résistant aux ouragans et l'élaboration d'un programme de formation pour les autorités locales et les groupes communautaires concernant l'administration et le développement durable des villes et autres établissements humains.

31. ONU-Habitat a continué de s'efforcer d'institutionnaliser la Stratégie de mise en œuvre de Maurice. En collaboration avec le Forum des administrations locales du Commonwealth, il a organisé un programme de formation à l'intention des dirigeants locaux élus dans les îles du Pacifique. Une trentaine de formateurs venus de huit États insulaires du Pacifique ont bénéficié d'un stage de formation des formateurs visant à favoriser la viabilité du renforcement des capacités. ONU-Habitat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) mettent actuellement en œuvre un programme d'abris d'urgence et de relèvement pour les Maldives à hauteur de 23,5 millions de dollars, dans le cadre de l'action menée au lendemain du tsunami.

32. Le début de l'année 2007 a marqué la fin du projet relatif aux eaux internationales financé par le PNUD et le FEM; ce projet a établi un lien entre la gestion intégrée des ressources des eaux côtières et les questions relatives à la pêche en mer, notamment en appuyant des initiatives communautaires de gestion des ressources naturelles dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Le PNUD et le FEM appuient également le projet d'adaptation aux changements climatiques dans les îles du Pacifique, qui vise à mettre en œuvre une série de mesures propres à faciliter l'adaptation aux changements climatiques dans 11 îles du Pacifique, à accroître la résilience de ces îles dans les secteurs clefs de l'eau, de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et des infrastructures côtières. Intégrer

cette adaptation dans les plans et processus nationaux est un des objectifs clefs du projet, le premier à être mené par le FEM dans les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique avec des ressources provenant du Fonds spécial pour les changements climatiques. Le projet appuiera la mise en œuvre des priorités nationales telles qu'énoncées dans les communications nationales destinées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatique, dans les programmes nationaux d'action pour l'adaptation des pays les moins avancés et dans le Cadre océanien d'intervention sur les changements climatiques pour 2006-2015.

33. Par le biais d'un accord conclu en mai 2007, le FEM a aussi approuvé un programme de subventions de 100 millions de dollars à l'intention de 15 petits États insulaires en développement du Pacifique. Ces fonds, qui seront déboursés sur une période de trois ans, permettront d'amorcer le financement de programmes visant à donner à ces États Membres les moyens d'axer leurs stratégies sur des questions prioritaires concernant l'environnement et d'établir un cadre en vue d'une surveillance plus efficace des progrès accomplis. On s'attachera à la mise en œuvre d'une série de mesures d'adaptation et de préservation face aux changements climatiques en vue de préserver la diversité biologique et de protéger les fragiles écosystèmes de ces pays. Ces subventions faciliteront non seulement les initiatives nationales mais encore les projets régionaux et sous-régionaux, dont Défi de la Micronésie.

34. Le PNUD exécute actuellement avec le PNUE un projet visant à intégrer la gestion des bassins versants et des littoraux dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes. Ce projet aide 13 de ces États à renforcer leurs capacités de planification et de gestion durable de leurs ressources marines et écosystèmes en améliorant la gestion intégrée des bassins versants et des littoraux ainsi que des ressources en eau. Le PNUD appuie également les efforts déployés par de petits États insulaires en développement des Caraïbes pour renforcer leurs capacités nationales d'intégration de stratégies de lutte contre la dégradation des terres dans leurs plans de développement nationaux. Dans le cadre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, neuf projets de démonstration ciblant des menaces spécifiques, notamment des projets relatifs à la protection des eaux souterraines, la gestion des déchets industriels et le traitement des eaux usées, sont également en cours d'exécution.

35. Le PNUE a continué d'appuyer le Centre de la communauté des Caraïbes sur les changements climatiques à Belize et aidé Nioué et les Palaos à établir leurs première et deuxième communications nationales à l'intention de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Dans le Pacifique, le PNUE a mis la dernière main à des études de préféabilité en vue d'un projet pilote de gestion des déchets dans plusieurs îles dont les îles Fidji, Samoa et Vanuatu, et offert des cours et ateliers de formation sur la gestion des déchets animaux et la pollution d'origine terrestre. Il a également continué de remettre en état certaines zones marines et côtières en Jamaïque et de favoriser le dialogue sur la gestion marine et côtière dans le Pacifique par le biais de l'Initiative pour les récifs coralliens. Dans le domaine de la gestion des ressources en eau douce, il a élaboré un programme de captage des eaux de pluie pour les Caraïbes et offert un appui technique au titre de projets concernant les déchets et l'eau ainsi que de la planification. Le PNUE aide également les petits États insulaires en développement

du Pacifique et des Caraïbes à remettre en état les terres dégradées. Un projet analogue a été élaboré dans les régions de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.

36. Le PNUE continue d'appuyer un programme de sensibilisation au tourisme durable dans les Caraïbes, en fournissant une assistance technique pour l'utilisation de technologies qui ne nuisent pas à la couche d'ozone dans le secteur touristique. Il a aidé de petits États insulaires en développement à se doter des moyens voulus pour s'acquitter de leurs obligations dans le cadre du Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques. Il a également apporté une assistance technique à la sous-région des Caraïbes aux fins de l'élaboration d'un cadre pour la prévention des risques biologiques. Des fonds sont actuellement recherchés pour financer un projet conjoint PNUE/Centre mondial de surveillance pour la conservation visant à créer une base de données sur la diversité biologique insulaire et un Atlas mondial de la préservation des îles.

37. Le PNUE a appuyé la mise en œuvre d'un cadre d'éducation régional pour le Pacifique axé notamment sur l'élaboration de programmes scolaires, le renforcement de la société civile et la mise au point d'un programme de formation à l'encadrement au niveau régional en matière de développement durable à l'intention des petits États insulaires en développement du Pacifique. Une réunion du Réseau Jeunesse et environnement pour le Pacifique a été organisée à Samoa en avril 2007 pour élaborer une version pour la jeunesse du rapport sur l'état de l'environnement dans le Pacifique et formuler un message des jeunes à l'intention de la réunion des ministres de l'environnement de la région du Pacifique prévue pour septembre 2007. Une initiative analogue, prise dans les Caraïbes, a permis d'élaborer un rapport sur l'avenir de l'environnement mondial pour les jeunes dans la région.

38. Le PNUE a également organisé des programmes de renforcement des capacités et de formation pour faciliter l'application des dispositions des accords multilatéraux de protection de l'environnement dans divers petits États insulaires en développement. Dans le domaine du commerce, il a aidé la Jamaïque, Maurice et la Papouasie-Nouvelle-Guinée à évaluer les répercussions des politiques commerciales sur l'agriculture et la diversité biologique et recherche actuellement des fonds pour inaugurer une session annuelle de formation sur le commerce et l'environnement dans les Caraïbes.

E. Action menée aux niveaux national et régional

39. Le Forum des îles du Pacifique anime le réseau des organisations régionales appuyant la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice par les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique. Cadre de développement national et régional global approuvé par les États membres du Forum en 2005, le Plan pour le Pacifique passe implicitement par la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et met l'accent sur la croissance économique, le développement durable, la bonne gouvernance et la sécurité dans la région. Le secrétariat du Forum, qui suit l'application du Plan, a noté que l'insuffisance des moyens disponibles constitue le principal obstacle à sa bonne exécution.

40. En ce qui concerne la promotion de la croissance économique, le Plan pour le Pacifique met l'accent sur le développement du commerce, l'amélioration des infrastructures et la participation accrue du secteur privé. Pour accroître la mobilité

de la main-d'œuvre dans la région, la Nouvelle-Zélande a adopté, depuis le 30 avril 2007, un dispositif relatif à l'emploi saisonnier qui doit faciliter le recrutement de travailleurs à l'étranger dans des secteurs spécifiques, comme l'horticulture. Plusieurs États insulaires du Pacifique, notamment Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu, ont d'ores et déjà signé des accords dans le cadre de ce dispositif. Des efforts sont déployés pour encourager une bonne gestion des activités de pêche et favoriser la mise au point de stratégies nationales dans le domaine du tourisme, par exemple en ce qui concerne l'amélioration des sites Web des offices du tourisme de plusieurs États membres, comme Kiribati, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Tuvalu. Un module de formation au développement des ressources humaines doit aussi être offert sur le Web pour améliorer les capacités des petites et moyennes entreprises.

41. Le Forum a indiqué que des progrès avaient été accomplis en vue de l'ouverture d'un Bureau de la sécurité aérienne dans le Pacifique et de l'obtention des instruments de ratification requis pour l'entrée en vigueur de l'Accord sur les services aériens dans les îles du Pacifique. Des avancées ont aussi été réalisées sur de nombreux fronts en ce qui concerne les technologies de l'information et des communications : évaluation de l'état de préparation des États insulaires du Pacifique à l'ère électronique; promotion de l'utilisation des technologies de l'information et des communications par les gouvernements; amélioration de la communication avec les zones rurales et reculées grâce à une offre satellitaire à coût abordable; et lancement d'une initiative visant à doter chaque enfant d'un ordinateur. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine de l'éducation, en particulier pour renforcer les normes en vigueur et établir un cadre de qualification régional. Il convient de noter à cet égard l'ouverture, avec l'appui de l'Australie, de l'Australia-Pacific Technical College, qui accueillera les étudiants à partir du deuxième semestre de 2007.

42. La gouvernance constitue un des problèmes les plus complexes et les plus sensibles dans les petits États insulaires en développement, en particulier en ce qui concerne les régimes de propriété foncière et la coexistence entre les systèmes modernes et traditionnels de gouvernance. Ainsi, 10 études ont été commandées pour trouver les moyens de renforcer les régimes fonciers. On s'emploie aussi à améliorer les systèmes de collecte de données et de statistiques pour pallier les lacunes observées dans ce domaine au niveau régional.

43. Le Forum juge préoccupants les problèmes rencontrés pour recueillir des données dans la mesure où ils entravent le bon suivi des initiatives lancées dans le cadre du Plan pour le Pacifique et leur facilitation, en particulier du fait de l'insuffisance des informations communiquées par les différents États. Le manque chronique de ressources humaines, techniques et financières que connaissent toutes les parties prenantes dans les États membres menace également le succès de ces initiatives. Il apparaît aussi crucial de renforcer les capacités des États de prendre des initiatives sur les plans juridique, législatif et réglementaire.

44. Le Centre des activités opérationnelles de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a contribué à la mise au point de plusieurs cadres de développement, notamment le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Plan pour le Pacifique. La Commission a aidé les petits États insulaires en développement à améliorer leurs capacités en leur proposant plusieurs ateliers et réunions de groupes d'experts sur des questions comme l'urbanisation, la

collecte et la gestion des données, le renforcement des capacités nationales et le commerce et les accords internationaux. La Commission a également lancé à Fidji l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique, 2007, et elle a réalisé des études sur les réseaux d'électricité et la viabilité technique et commerciale des technologies des communications dans la région.

45. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) joue toujours un rôle de premier plan en encourageant les acteurs régionaux à aider les petits États insulaires en développement dans les Caraïbes à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice. Les États membres caraïbes ont demandé au Comité de développement et de coopération des Caraïbes de la CEPALC d'être le forum intergouvernemental encadrant et supervisant les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, et ils ont prié la CEPALC de faire office de secrétariat du mécanisme de coordination régional, qui n'a pas encore été officiellement créé à ce jour.

46. Afin d'identifier les problèmes spécifiques qui sont rencontrés par les États membres et associés dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, la CEPALC a effectué en 2006 une enquête auprès des petits États insulaires en développement dans les Caraïbes, qui montre que la Stratégie n'est pas suffisamment connue et que les petits États insulaires ont toujours du mal à réunir les ressources financières et techniques en vue de sa mise en œuvre. Le renforcement des institutions est aussi apparu comme un motif de préoccupation continue. Au vu des besoins exprimés dans ce domaine par les États membres, il est fondamental de veiller à ce que le mécanisme de coordination régional soit opérationnel dès qu'il aura été officiellement institué.

47. La CEPALC a continué de fournir des services de recherche et des services techniques et consultatifs à ses membres, et elle participe toujours activement à l'Initiative de la mer des Caraïbes, lancée par les États de la région pour que la communauté internationale reconnaisse l'importance particulière de la mer des Caraïbes dans le contexte du développement durable. Cette initiative a permis d'adopter un cadre de coopération pour gérer plus efficacement ses ressources. En collaboration avec les organisations régionales compétentes, en particulier l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe et le secrétariat de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la CEPALC a organisé au début de l'année 2007 une réunion qui s'est penchée sur les méthodes d'évaluation en cas de catastrophe et les moyens d'en tirer le meilleur parti.

48. La Commission de l'océan Indien a continué de faire office à titre provisoire de mécanisme régional chargé d'aider les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale à mettre en œuvre la Stratégie de Maurice. Plusieurs domaines d'action prioritaire sont recensés dans le programme de travail régional pour 2006-2008, en cours d'exécution : la gestion du VIH/sida; la préparation aux catastrophes et les moyens d'y faire face et d'en atténuer les effets; la collecte des ressources en eau douce et la gestion des eaux usées; la promotion de la sécurité alimentaire; la gestion des océans et des zones côtières; l'adoption de mesures pour s'adapter aux changements climatiques et à l'élévation du niveau de la mer et le commerce.

49. La Commission s'efforce de mobiliser des ressources pour faciliter l'application de ce programme, tout en encourageant une coopération plus efficace entre les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien,

de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale et les programmes des Nations Unies, comme le PNUE, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, la FAO et le PNUD. Le degré de préparation aux catastrophes dans les pays de l'océan Indien a fait l'objet d'une étude, réalisée avec le soutien du secrétariat du Commonwealth, visant à formuler une stratégie régionale en marge du Cadre d'action de Hyogo. L'accent a aussi été mis sur l'établissement d'un rapport régional sur les changements climatiques pour 2007 et sur l'organisation d'un forum sur le commerce et les petits États insulaires en développement. La Commission a jugé qu'il était extrêmement difficile de fournir une assistance technique efficace aux petits États insulaires en développement, sauf dans certaines zones spécifiques et à une échelle réduite. Elle avait besoin d'un soutien politique et d'un appui financier plus importants pour pouvoir promouvoir efficacement la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans la région.

50. Parmi les programmes et projets concernant les changements climatiques actuellement mis en œuvre à Maurice, on compte un programme national d'exécution, le projet de création d'un comité multisectoriel sur les changements climatiques et l'élaboration d'une première communication nationale au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Un plan d'action en matière de changements climatiques a été mis au point et une étude des besoins en matière de technologies et un bilan des consultations entre les parties prenantes ont déjà été effectués. Le Gouvernement s'emploie à exécuter des projets axés sur les énergies éolienne et solaire afin de promouvoir le développement énergétique, plusieurs programmes sont en cours d'exécution, de nouvelles centrales électriques ont notamment été commandées et des projets visant à améliorer la production, l'efficacité et la fiabilité de l'énergie et à promouvoir l'exploitation de sources d'énergie renouvelables comme l'énergie éolienne et la production d'électricité à partir de la bagasse, ont été lancés. Une campagne nationale pour les économies d'énergie organisée à l'intention des ménages, et une autre ciblant les étudiants, ont sensibilisé le public à la nécessité de conserver l'énergie. On a également accordé beaucoup d'attention au réaménagement de l'industrie sucrière aux fins de la production d'électricité, d'éthanol et d'alcools à valeur ajoutée.

51. Les activités d'atténuation des effets des catastrophes ont notamment pris la forme d'une amélioration du système d'alerte aux cyclones et de l'élaboration d'une stratégie nationale globale d'atténuation des risques de catastrophe. Dans le cadre de son programme national de gestion des déchets solides, Maurice met actuellement en place un système fondé sur la réduction de la production de déchets et l'amélioration de la collecte et du recyclage, tout en construisant de nouvelles installations et en modernisant celles qui existent déjà. En ce qui concerne les ressources halieutiques et côtières, un fonds de placement a été créé à l'intention des pêcheurs artisanaux et côtiers et des mineurs auparavant employés dans les carrières de sable en vue de les aider à gérer leurs prestations et à diversifier leurs activités. Maurice met en œuvre par ailleurs des plans de développement de l'aquaculture et s'efforce d'améliorer la réglementation de la pêche et la surveillance des récifs coralliens et des zones marines protégées. Le Service des ressources en eau a élaboré un plan intégré, intitulé « Vision 2040 », qui prévoit le lancement d'initiatives visant à accroître la capacité de stockage, à réduire les pertes occasionnées dans les systèmes de distribution, à accroître les capacités de traitement de l'eau potable; à promouvoir la conduite d'études hydrographiques et les contrôles de la sûreté des barrages dans les principaux réservoirs; à remettre en état les

barrages; à faire adopter des méthodes d'irrigation plus efficaces; à garantir l'exploitation durable des eaux souterraines; à améliorer les réseaux d'assainissement et à utiliser davantage les eaux usées traitées aux fins de l'irrigation.

52. En 2006, Maurice a adopté la loi sur la protection des plantes, mis à jour sa liste des ravageurs devant faire l'objet d'une quarantaine, rédigé un projet de loi sur les droits des phytogénéticiens de façon à couvrir des questions telles que l'accès au matériel génétique et son utilisation, créé un comité national pour la prévention des risques biotechnologiques et commencé à mettre en place un système de prévention de ces risques. Le Gouvernement a également procédé au cours de la même année à une révision complète de sa politique forestière en vue de promouvoir la gestion et la préservation durables des forêts et l'écotourisme. La création d'un centre du savoir, destiné à renforcer les capacités et à institutionnaliser la formation, a été proposée, et un plan stratégique national dans le domaine de l'informatique et de la télématique sera mis en œuvre en vue de faire de Maurice une « île en ligne » et d'offrir des stages de formation aux professionnels.

F. Appui international

53. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a continué, par le biais de son Environmental Protection Agency, de la National Oceanic and Atmospheric Administration et de l'Agency for International Development, à soutenir les initiatives menées par les petits États insulaires en développement en vue d'améliorer la gestion des déchets, la préparation aux catastrophes et l'exploitation durable des ressources côtières et halieutiques. Un montant de 4,6 millions de dollars provenant de l'Ambassador's Fund for Cultural Preservation a été affecté à la préservation des sites et trésors du patrimoine culturel. Par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation et de leur Agence pour l'aide au commerce et au développement, les États-Unis financent et appuient par ailleurs des projets destinés à améliorer les transports à destination de services sociaux, de marchés locaux, de ports et d'aéroports, ainsi qu'à moderniser les systèmes de télécommunications dans divers pays tels que le Cap-Vert et Vanuatu. Ils ont en outre fourni une assistance aux petits États insulaires en développement de la région du Pacifique pour les aider dans leur lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

54. Durant l'année écoulée, le Gouvernement américain a affecté environ un million de dollars à des projets de bonne gouvernance en Haïti, en Jamaïque, en République dominicaine et à Sao Tomé-et-Principe. L'Agency for International Development collabore en outre avec de petits États insulaires en développement au renforcement des capacités de développement durable en encourageant la mise en place d'un enseignement de qualité, l'amélioration de la gestion des finances publiques et d'autres réformes.

55. Le Gouvernement japonais a appuyé la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice dans la région des Caraïbes par le biais de projets portant sur la gestion des déchets, des modes de production durables, la promotion d'énergies non polluantes, le développement du tourisme et la fixation du carbone dans les zones humides. Il a signé un accord de partenariat avec l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe en vue de lancer des initiatives de préparation aux catastrophes et continué de participer à l'action menée pour venir en aide à Grenade et à la

Jamaïque à la suite du cyclone Ivan en finançant plusieurs projets de reconstruction. En 2007, le Japon a aussi lancé des projets de développement des pêcheries à Saint-Vincent-et-les Grenadines, au Suriname et à Trinité-et-Tobago et continué de fournir une aide à l'Institut de formation et de développement des Caraïbes pour les pêcheries.

56. Le Japon demeure particulièrement actif dans les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique. Il a accueilli des cours de formation de groupe sur divers aspects du commerce et du développement économique et financé directement des projets visant à améliorer les installations et les infrastructures de télécommunications dans l'ensemble de la région. Le Gouvernement a offert une formation portant sur la gestion des pêches et les techniques d'aquaculture durables et il encourage le développement du tourisme durable en aidant de nombreux États de la région à se doter des moyens voulus à cet égard. Le Japon a aussi fourni une assistance dans certains domaines critiques, tels que la gestion des déchets, la protection des bassins versants, la recherche forestière, les changements climatiques, la protection des récifs coralliens et l'éducation en matière d'environnement. Il finance en outre des projets et des cours de formation en vue de promouvoir des programmes de vaccination, de même que la nutrition et la santé dans la région. En vue de renforcer la sécurité dans la région du Pacifique, le Japon offre des cours de formation portant sur la réduction et la gestion des risques de catastrophe et sur la criminalité organisée. Il a en outre alloué des ressources aux fins de la préservation du patrimoine culturel et linguistique et en faveur de l'éducation.

57. Le Gouvernement danois a prolongé d'un an son aide à la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées aux fins de la mise en œuvre du projet de politique énergétique et de planification stratégique pour les îles du Pacifique. Depuis 2004, le Danemark a contribué à hauteur de 1,9 million de dollars à ce projet qui vise à aider les 14 petits États insulaires de la région à élaborer et à mettre en œuvre des politiques énergétiques à l'échelle nationale.

III. Conclusion

58. **On s'attachera au cours de l'année à venir à sensibiliser toutes les parties prenantes à la Stratégie de mise en œuvre de Maurice en tant que stratégie globale de développement durable pour les petits États insulaires en développement; à donner à ces pays les moyens d'assimiler et d'intégrer plus efficacement la Stratégie; à renforcer les organisations et mécanismes régionaux en vue d'accroître leur soutien aux efforts déployés par les pays et à encourager les organismes des Nations Unies et la communauté des donateurs à prendre des mesures plus adaptées et à offrir un appui plus ciblé aux fins de la promotion du programme de développement durable des petits États insulaires en développement.**

59. **Les efforts visant à élaborer un cadre d'intégration et de suivi de la Stratégie de Maurice se poursuivront, l'objectif étant de promouvoir sa mise en œuvre coordonnée dans les stratégies et plans de développement existants, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, on continuera d'aider les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique à concevoir et à mettre en œuvre des stratégies nationales de**

développement durable et on étudiera activement la possibilité de mener des projets similaires dans d'autres régions.

60. Il faudrait également s'attacher, dans le contexte de l'intégration de la Stratégie de mise en œuvre de Maurice, à rendre plus cohérente l'aide apportée aux petits États insulaires en développement par le système des Nations Unies et la communauté des donateurs. Une attention particulière sera accordée à l'insuffisance des moyens à laquelle ces pays continuent de se heurter quand ils s'efforcent de mettre en œuvre la Stratégie.
